



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.2/2006/5
23 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES
ET DES LACS INTERNATIONAUX**

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
Septième réunion
Genève, 3-5 mai 2006
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**PLAN DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA SURVEILLANCE ET DE
L'ÉVALUATION POUR LA PÉRIODE 2007-2009 ET AU-DELÀ**

Soumis par la Présidente du Groupe de travail, M^{me} Lea Kauppi (Finlande)

1. À sa sixième réunion, le Groupe de travail a chargé sa Présidente d'élaborer un projet de plan de travail dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation en vue de le soumettre aux Parties pour adoption à leur quatrième réunion (Bonn, 20-22 novembre 2006) (voir l'annexe). Cette proposition, fondée sur les conclusions des débats tenus lors des précédentes réunions du Groupe de travail et des ateliers organisés dans le cadre du projet intitulé «Capacités de coopération dans le domaine de l'eau», comprend des activités qui s'inscrivent dans le prolongement des travaux en cours.
2. Le Groupe de travail pourrait:
 - a) Examiner les propositions présentées en annexe et décider des éléments qui devraient être développés et intégrés au projet de plan de travail dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation;
 - b) Proposer d'autres activités, sur la base des suggestions des Parties et des non-Parties;

- c) Sur la base du plan de travail approuvé, examiner s'il est nécessaire de réviser la section «Justification» de ce domaine d'activité;
- d) S'informer de la volonté des Parties et des non-Parties de diriger la mise en œuvre des différents volets du plan de travail ou d'y participer;
- e) Charger le secrétariat d'évaluer les coûts de la mise en œuvre du plan de travail, notamment la participation aux frais de voyage des participants répondant aux conditions requises;
- f) Décider des prochaines étapes à suivre pour mettre au point, avec l'assistance du secrétariat, la version finale du projet de plan de travail et le soumettre aux Parties à leur quatrième réunion.

Annexe**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2007-2009**Justification approuvée à la troisième réunion des Parties pour le plan de travail de 2004-2006:

Le domaine d'activité *Surveillance et évaluation* est conçu pour aider les Parties riveraines des mêmes eaux transfrontières à établir et à appliquer des programmes communs pour surveiller l'état des eaux transfrontières, y compris les inondations et les dérives de glace, ainsi que les effets transfrontières; à convenir de paramètres de pollution et à se mettre d'accord sur les polluants dont les concentrations dans les eaux transfrontières seront systématiquement surveillées; à entreprendre des évaluations communes ou concertées de l'état des eaux transfrontières et de l'efficacité des mesures appliquées pour prévenir, maîtriser et réduire les effets transfrontières; à échanger les données raisonnablement disponibles sur l'état environnemental des eaux transfrontières, y compris des données de surveillance; à s'informer de toute situation critique susceptible d'avoir des effets transfrontières; à communiquer au grand public les résultats des échantillonnages de l'eau et des effluents, ainsi que les résultats des vérifications en ce qui concerne la réalisation des objectifs relatifs à la qualité de l'eau et les conditions des permis.

1. Évaluation de l'état des eaux transfrontières et des lacs internationaux dans la région de la CEE

Partie chef de file: Finlande

Activités à entreprendre:

- a) Établir la version finale du premier rapport d'évaluation sur l'état des eaux transfrontières à l'intention de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, Serbie-et-Monténégro, octobre 2007);
- b) Préparation du plan de travail en vue des prochaines évaluations périodiques (le deuxième rapport d'évaluation sera publié en 2012).

2. Établissement d'une base de données sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE

Partie chef de file: Finlande et secrétariat

Activités à entreprendre:

- a) Concevoir la structure de la base de données en tenant compte du fait que celle-ci pourrait à long terme être utilisée pour toutes les activités menées dans le cadre de la Convention et ses protocoles, et pas seulement pour la surveillance et l'évaluation;
- b) Collecte et intégration des données et maintenance de la base.

3. Directives techniques

Activités à entreprendre:

a) Achèvement et mise à jour de l'inventaire des directives techniques, des outils et des exemples existants de pratiques de surveillance et d'évaluation, publié sur le site Web du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC) (organisation chef de file: IWAC);

b) Élaboration de directives précises, si nécessaire, sur les aspects techniques de la surveillance et de l'évaluation. Des groupes d'experts spécialisés pourraient être créés pour effectuer cette tâche.

4. Programmes pilotes de surveillance et d'évaluation

5. Mise au point de bonnes pratiques et de recommandations concernant les systèmes d'alerte rapide et leur intégration aux systèmes de surveillance et de notification des accidents industriels

Activités à entreprendre:

a) Établissement d'un inventaire concernant le fonctionnement des systèmes d'alerte rapide existants, à l'usage des organes compétents en matière d'eaux transfrontières;

b) Mise au point de bonnes pratiques d'alerte rapide avec des stations automatiques de surveillance utilisant des capteurs pour mesurer certains paramètres physico-chimiques ainsi que les poissons, daphnies, algues et/ou bactéries pour prévenir les effets toxiques graves;

c) Élaboration de recommandations visant à utiliser conjointement les systèmes d'alerte rapide à l'intention des organes compétents en matière d'eaux transfrontières et les systèmes de notification des accidents industriels.

6. Renforcement des capacités en matière de surveillance et d'évaluation des eaux transfrontières

Activités à entreprendre:

Organisation d'ateliers, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités en vue d'aider en particulier les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays d'Europe du Sud-Est d'établir des systèmes de surveillance communs. Ces activités pourraient par exemple être axées sur la surveillance hydrométéorologique et biologique, sur les systèmes d'alerte rapide, l'assurance qualité et la gestion de la qualité dans les laboratoires, la gestion et les échanges de données, les méthodes d'évaluation et de notification et, en général, la mise en œuvre des stratégies de la CEE en vue de la surveillance et de l'évaluation des cours d'eau transfrontières, des lacs et des eaux souterraines. Elles seront organisées en collaboration avec divers organismes de financement et dirigées par plusieurs Parties/organisations chefs de file ou par le secrétariat.

7. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de surveillance et d'évaluation

Activités à entreprendre:

Aider les Parties au Protocole sur l'eau et la santé à élaborer des directives en vue d'harmoniser la notification dans le cadre du Protocole, en particulier pour les objectifs de gestion de l'eau.
